

Évreux, le 3 juin 2024

Madame la Présidente,

Par note du 2 avril 2024, la DG lançait son appel à l'expérimentation de la semaine en 4 jours auprès de l'ensemble des directions. **Solidaires Finances Publiques** en profite pour dire ici que cette expérimentation, lancée alors même qu'aucune concertation n'a eu lieu et qu'aucune réduction du temps de travail hebdomadaire n'est envisagée, s'inscrit bien dans cette dégradation constante des conditions de travail.

Sans surprise la Directrice Générale à peine arrivée s'est inscrite pleinement dans l'expérimentation de la semaine en 4 jours souhaitée par le gouvernement. Cette précipitation de la DG à lancer l'expérimentation est inquiétante, car **Solidaires Finances Publiques**, notamment lors de la première bilatérale avec la Directrice Générale avait demandé, en dehors du rappel de sa revendication en termes de réduction du temps de travail soit 32 heures avec maintien de la rémunération, qu'un cadrage national soit fait avant toute chose. Ce dernier doit être soumis aux représentants et représentantes nationaux. En effet, les modalités de cette dernière doivent se faire dans le cadre du dialogue social national, notamment via la Formation Spécialisée de Réseau (FSR) et ce avant même la présentation des services expérimentateurs lors du Comité Social d'Administration de Réseau (CSAR) du 10 juin 2024. En effet, cette semaine en 4 jours aura des conséquences sur les conditions de travail des personnels et doit faire l'objet d'un examen et d'un avis dans le cadre de la FSR.

La note de la DG précisait que les services volontaires pour cette expérimentation devaient se faire connaître auprès de la centrale avant le 22 avril 2024. Lors du CSAL du 9 avril dernier, vous nous avez demandé de vous faire remonter nos interrogations, ce que nous avons fait. Si les principes de volontariat et de réversibilité sont bien actés dans cette note, la question de l'organisation de cette expérimentation au regard du respect des droits et garanties des personnels, reste absente et de nombreuses questions restent en suspens. Sol vous a par ailleurs demandé la tenue d'un groupe de travail.

Quels sont les services du département qui se sont portés volontaires ? Et surtout, quels sont ceux que vous avez proposés ?

Pour **Solidaires Finances Publiques** : la semaine en 4 jours, ce n'est ni plus ni moins que du *Temps de Travail Compressé* (du *TTC*) détériorant ainsi un peu plus les conditions de travail, la qualité des missions mais aussi les collectifs. Nous sommes loin du progrès social tant vanté par ce gouvernement :

- Le TTC, c'est le risque de la remise en cause des droits et garanties des personnels en fonction de la modalité de l'expérimentation : choix individuel du module horaire, temps partiel, l'option télétravail.
- Le TTC, c'est des espaces de travail rognés en lien avec la politique immobilière de l'État.
- Le TTC, c'est la porte ouverte au *Flex office* généralisé
- Le TTC, c'est le risque de mettre à mal des collectifs déjà pressurisés.
- Le TTC, c'est pour l'administration, moins d'écêtements, la fin des jours RTT, car pour que cela soit tenable, le module de 36h12 s'imposera naturellement pour concilier vie personnelle et vie professionnelle.

Le sujet des conséquences de telles amplitudes horaires en termes de garde d'enfants se pose pour les femmes qui sont encore souvent en charge de cette gestion, mais aussi pour les familles monoparentales. Bref, présenter cette expérimentation comme favorable à l'égalité Femmes-Hommes n'est qu'un alibi trompeur voire mensonger.

Solidaires Finances Publiques profite également de cette Formation Spécialisée pour remercier le Docteur ISTIN pour le travail accompli durant ces nombreuses années dans notre direction. Avec ce départ annoncé, Solidaires Finances Publiques ne peut que s'inquiéter du devenir de la médecine du travail dans notre département au vu des difficultés de recrutement rencontrées par tant d'autres. Le département de l'Ardèche par exemple, n'a plus de médecin de prévention devenu médecin du travail depuis maintenant deux ans.

À la lecture du rapport du docteur ISTIN que nous avons lu avec attention, on constate combien la médecine du travail est importante et indispensable. Qui permettra aux agents et agentes du département d'obtenir des prescriptions médicales pour l'attribution de fauteuils, de souris, et bien d'autres matériels indispensables aux conditions de vie au travail ?

Avez-vous d'ores et déjà quelques informations à nous communiquer sur ce remplacement ?

Solidaires Finances Publiques a longtemps revendiqué le désamiantage total de tous les sites du département, c'est pourquoi nous nous félicitons des travaux de désamiantage engagés au rez-de-chaussée du CFIP de Louviers. Ces travaux sont d'ailleurs fidèles aux orientations ministérielles de ces dernières années.

Mais, disons-le, la communication sur les opérations de désamiantage et sur son pilotage reste perfectible. Nous vous avons à plusieurs reprises interrogé sur des points précis de la gestion du chantier, sur l'absence de sanitaire mis à disposition des ouvriers du chantier prévu au R4534-144 du Code du Travail ; sur l'évacuation

des déchets de curage et le détail du stockage des autres déchets amiantés ; sur le suivi qui devait être opéré par le Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé, etc.

Nous vous avons à plusieurs reprises fait part des interrogations des agent.e.s sur ces opérations qui appelaient des réponses claires et rapides de par la perception naturellement anxiogène de ces travaux. Pourtant ces interrogations sont, pour la plupart, restées lettre-morte. L'inscription de ce point à l'ordre du jour ne fait pas exception. Aucun document n'a été transmis.

Ainsi, alors que des rumeurs concernant les phases 2 et 3 commencent à circuler, nous vous demandons, Mme la présidente, de corriger ces manquements. Nous vous demandons une communication transparente et une association véritable des représentant.e.s des personnels et des agent.e.s du site.

Enfin, nous évoquerons de nouveau le sujet de la publication des avis et délibérations sur Ulysse 27 en vertu de l'obligation faite par l'article 32 du règlement intérieur du CSAL qui précise que : « *Dans le délai d'un mois après chaque réunion, les projets élaborés et les avis émis par le comité sont portés à la connaissance des agents en fonction dans la direction ; ils figurent sur les intranets directionnels.* »

Vous nous avez répondu le 25 avril qu'un retard pouvait être dû « *à la saturation du serveur* ». Nous espérons que ces difficultés, qui ne semblent pas avoir gêné la publication de plus d'une dizaine d'articles avec photos et pièces jointes, auront été réglés.

Les représentant.e.s de **Solidaires Finances Publiques** au CSAL-FS de l'Eure